

DEPARTEMENT
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
PROCURATIONS : 4		

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation
23 novembre 2023

Date d'affichage
23 novembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT NEUF NOVEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ
Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. DAYRE - Mme BERGER-SABATIER - Mme TAILLEUX - Mme TEISSEYRE

Excusés : M. MONPEYSSEN - M. RINCK - M. ALLÉE

Non excusé : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : M. VAN ZELE

2023 - 11 - 104

AFFAIRES FINANCIERES

Décision Budgétaire modificative N° 2 - Budget Eau

RAPPORTEUR : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative ci-annexée.

Fait et délibéré par les membres présents

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

BUDGET EAU

RAPPORTEUR : M. le Maire

DECISION MODIFICATIVE N° 2 / 2023 - BUDGET EAU

VIREMENT DE CREDITS

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>		MONTANT
CHAP-ART.	LIBELLE	
023	Virement en investissement	515,00 €
TOTAL		515,00 €

<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>		MONTANT
CHAP-ART	LIBELLE	
042-777	Quote-part des subventions d'investissement	515,00 €
TOTAL		515,00 €

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		MONTANT
OP-ART.	LIBELLE	
040-1391	Quote-part reprise subventions	515,00 €
2022EAU01-2315	Maladrerie	1 055,00 €
123-2315	Investissement 2023	-
TOTAL		515,00 €

<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>		MONTANT
CHAP-ART	LIBELLE	
021	Virement de la section de fonctionnement	515,00 €
TOTAL		515,00 €

Accusé de réception en préfecture
026-212602205-20231129-DEL2023-11-104-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023